

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 4^e série

du 2 novembre 2005

1. Le 2 novembre 2005, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen d'août 2005 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC / 4^e série concernant les aéroports de Hasenstrick, Bienne-Kappelen, Langenthal, Lommis, Sitterdorf, Môtiers, Courtelary, Amlikon, St. Stephan, Interlaken ainsi que La Chaux-de-Fonds – Les Eplatures (adaptation) est approuvé.

2. Le PSIA partie IIIC, y compris la 4^e série de fiches, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

<http://www.aviation.admin.ch/themen/ebene3/00176/index.html?lang=fr>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, tél. 031 323 86 51
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Bundeshaus Nord, 3003 Berne, tél. 031 322 47 34

15 novembre 2005

Office fédéral de l'aviation civile
(OFAC)

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) - Partie IIIC / 4ème série

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.11.2005
Date	
Data	
Seite	6244-6244
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 061

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.